



AVIS DE COURSE

CHALLENGE d'AUTOMNE de la BAIE D'AIGUES

MORTES 2018

Organisé conjointement par :
La Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue
et le Yacht Club de La Grande Motte

1. REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*
- 1.2 Les règles de course de la Classe HN
- 1.3 Sécurité et équipement :

Tous les bateaux inscrits, qu'ils soient ou non en course, devront impérativement avoir à leur bord, la totalité des matériels exigés pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri

2 PUBLICITE

Application de la réglementation 20 ISAF

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Les régates sont ouvertes à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, des classes du Handicap National et les multicoques.
Seuls les bateaux du groupe Habitables sont admis à l'Aleph Cup (régate du 21 octobre 2018)
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription jointe et en l'envoyant au secrétariat de la SNGRPC ou du YCGM 3 jours avant la date de la régata. L'inscription définitive se fait par signature du formulaire lors de la confirmation de l'inscription. Le règlement s'effectue lors de cette signature.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - les licences FF Voile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs (à défaut du cachet médical, un certificat médical valide pourra être fourni et accompagner aussi une licence temporaire).
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge HN valide.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

30€ par régates.

Le droit d'inscription sera de 25€ la régates, si la fiche d'inscription est remise au secrétariat dûment complétée au moins 3 jours avant la régates.

5 PROGRAMME

5.1 Jours de régates :

- Dimanche 30 septembre 2018
- Dimanche 21 octobre 2018 - Aleph Cup
- Dimanche 18 novembre 2018
- Dimanche 9 décembre 2018



5.2 Confirmation des inscriptions dans chacun des clubs avant 17h00 les :

- Samedi 29 septembre 2018
- Samedi 20 octobre 2018
- Samedi 17 novembre 2018
- Samedi 8 décembre 2018

5.2.1 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course du jour est : 10h30.

5.4 Le premier départ sera à la discrétion du comité de course.

6. JAUGE ET CONTROLE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront les samedis à la confirmation des inscriptions.

Des contrôles peuvent être organisés sur l'eau pendant l'épreuve.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

7.1 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

8 PARCOURS

Pour les groupes habitables et « petits » habitables (groupe<16), les parcours sont de type : construits ou côtiers.

Pour les multicoques : parcours côtiers.

9 SYSTEME DE PENALITE

9.1 Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

- 10.1 Le Challenge comporte 4 régates en baie d'Aigues Mortes. Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points a minima. Le classement final sera obtenu en additionnant les points obtenus à chaque course, le premier étant celui qui a obtenu le moins de points
Un classement en temps compensé toutes classes sera établi sur la totalité des courses courues le dimanche 21 octobre 2018 (Aleph Cup).
- 10.2 Pour le calcul du temps compensé il sera appliqué le système de calcul temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec CVL.
- 10.3 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- 10.4 Pour les classements, il est fait application de l'article des règles de course de la Classe HN autorisant la constitution de groupes de classements en fonction de la composition de la flotte en course. Ces groupes de classement seront précisés dans les instructions de course.
- 10.5 Le groupe Multicoque sera classé en temps réel.

11 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 PRIX

Des prix pourront être distribués par l'organisation.

13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 €, ou son équivalent, pour l'épreuve.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Palmarès et remise des prix

Dimanche 21 octobre 2018 à 17h30 pour l’ALEPH CUP au YCGM

Dimanche 9 décembre 2018 à 18h00 à la SNGRPC pour l’ensemble du challenge.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue

Club House – 30240 Port Camargue

Tél : 04.66.53.29.47 – Courriel : contact@sngRPC.com

Yacht Club de La Grande Motte

Esplanade Jean Baumel – 34280 La Grande Motte

Tél : 04.67.56.19.10 - Courriel : yCGM@yCGM.fr